

Numéro de dossier :1162913020	
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson.

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal :

1. D'adopter le projet de « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson.
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la Charte de la Ville de Montréal.

-- Signé par Josée BÉDARD/MONTREAL le 2016-12-22 14:30:13, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont – La Petite-Patrie , Bureau du directeur
d'arrondissement

Numéro de dossier :1162913020